

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 37	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 7	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 3
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 7 juin 2016

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 13 juin 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-06-13-BD-2 :

Modifications des tarifs et du nombre de programmes de spectacles de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole mis en vente pour la saison 2016/2017.

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau en date du 2 juillet 2012 réservant à Metz Métropole, à partir de la saison 2012-2013, la confection et la vente des programmes à l'occasion des spectacles « tous publics » de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, et en fixant le prix de vente unitaire à 4,00 €,
VU la demande formulée par le Trésorier Payeur Municipal qu'un nombre prédéterminé d'exemplaires du programme soit fixé pour chacun des différents spectacles, en distinguant les exemplaires payants des exemplaires gratuits réservés pour être remis aux artistes (premiers rôles, chef d'orchestre, équipe de maîtrise d'œuvre), aux journalistes et critiques, aux personnalités invitées et pour archivage,
CONSIDERANT que le prix de vente unitaire fixé en 2012 à 4 € TTC paraît élevé compte tenu des économies réalisées sur les dépenses de conception et de réalisation depuis que ces opérations sont effectuées directement par les services de Metz Métropole,

DECIDE :

- de fixer ces quantités pour la saison 2016-2017 selon le tableau joint à la présente délibération,
- de modifier le prix de vente unitaire actuel des programmes et de le fixer, à compter de la prochaine saison, à 2,50 € HT (auquel est appliqué la TVA au taux de droit commun),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer à cette fin tout document contractuel éventuel.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 juin 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



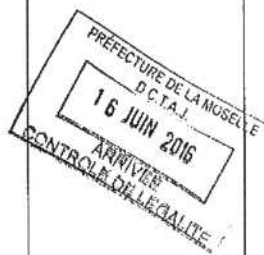
**EDITION DE PROGRAMMES SAISON 2016-2017
REPARTITION/SPECTACLE**

TITRE	DATES DE REPRESENTATION	TOTAL EXEMPLAIRES	dont payants	dont gratuits
IL TRITTICO	2, 4 et 6/10/2016	500	350	150
LE PRINCE DE BOIS/LE CHÂTEAU DE BARBE BLEUE	20, 22 et 24/10/2016	500	350	150
TANGO	15, 16 et 18/10/2016	500	350	150
LA BELLE AU BOIS DORMANT	22, 23, 26, 27 et 31/12/2016, 1/1/ 2017	800	650	150
WERTHER	3, 5 et 7/2/2017	500	350	150
LE TELEPHONE/AMELIA VA AU BAL	5, 7 et 9/3/2017	500	350	150
CARMEN/MOZART A DEUX	28, 29 et 30/3/2017	500	350	150
LES CONTES D'HOFFMANN	16, 18 et 20/6/2017	500	350	150

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 13 juin 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Programme d'investissement du Centre Pompidou-Metz pour l'année 2016. Affectation d'AP. <i>Annexe</i> : Programme d'investissement 2016.	1	
Point 2 – Modification des tarifs et du nombre de programmes de spectacles de l'Opéra-Théâtre mis en vente pour la saison 2016/2017. <i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif.	1	
Point 3 – Autorisation de signature des marchés de terrassement et de location de base vie dans le cadre de diagnostics et de fouilles archéologiques.	1	
Point 4 – Autorisation de signature des marchés d'entretien et d'aménagement de voirie des espaces publics communautaires.	1	
Point 5 – Tarifs dans les transports en commun et pour les modes doux à compter du 01/07/2016. <i>Annexe</i> : Grille tarifaire Réseau Le Met'. <i>Annexe</i> : Grille tarifaire Modes doux.	1	
Point 6 – Affectation partielle de l'AP "Optimisation des lignes structurantes" dans le cadre du Transport Urbain.	1	
Point 7 – Pôle Gestion des Déchets : affectation complémentaire de l'AP Projet de conteneurisation.	1	
Point 8 – ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de MM en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 6a. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 9 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession d'un terrain adjacent au répéteur de SNCF Réseau – Demande d'agrément. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 10 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession d'un terrain destiné à l'extension d'un bâtiment URM – Demande d'agrément. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 14 juin 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

